Moha – 1er décembre 2021

Compte-rendu

A travers les Assemblées villageoises, le Collège communal entend venir à la rencontre des citoyens au cœur de leur village.

Ces réunions sont ainsi l'occasion pour les autorités communales de présenter les projets réalisés, en cours et à venir dans le village. Pour les citoyens, c'est l'occasion d'interpeller les autorités, de poser leurs questions, de soumettre leurs idées, …

La réunion débute par une présentation du Collège ; la parole est ensuite donnée aux citoyens.

SOMMAIRE

Présentation du Collège

I. La participation citoyenne à Wanze
II. Le budget communal
III. Les grands dossiers de la commune
IV. Les projets réalisés dernièrement à Bas-Oha
V. Les projets à venir à Bas-Oha

La parole aux citoyens

I. La participation citoyenne à Wanze

Environ 150 citoyens sont investis au quotidien dans la vie de leur commune à travers divers conseils participatifs :

- Le Conseil Communal des Enfants
- Le Conseil Communal des Jeunes
- Le Conseil Consultatif Communal des Aînés
- Le Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée
- La Commission Locale de Développement Rural
- La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
- Le Comité de jumelage
- Le Comité de suivi des budgets participatifs

Les autorités communales ont décidé de mettre en place un budget participatif. Dans ce cadre, chaque année, 30.000€ du budget communal sont réservés pour des projets citoyens.

II. Le budget communal

Le Collège présente brièvement le budget communal pour l'année 2021.

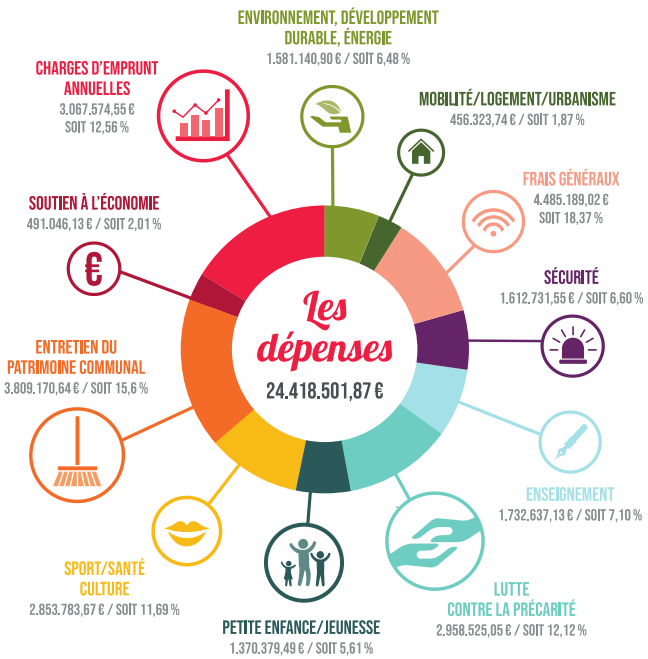

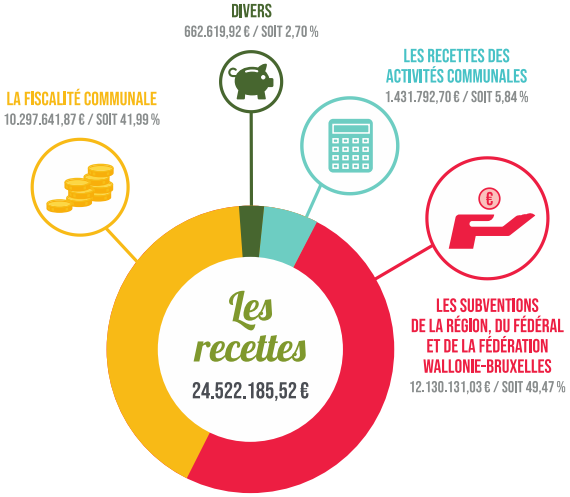

Suite à la crise sanitaire, la Commune a mis en place un **Plan solidaire de redéploiement économique**.

Concrètement, cela se traduit par plusieurs actions sur 2020 et 2021, qui ont un impact sur les finances communales :

Relance économique

- Prime aux acteurs économiques wanzois : *253.200€*
- Fourniture d'un kit de protection : *10.000€*
- Nouvelle campagne de communication #Wanzelocal : *5.000€*
- Mesures d'allègement fiscal : *115.211,30€*

Mesures solidaires de soutien

- Fourniture de matériel de protection aux acteurs de première ligne et aux citoyens wanzois : *162.529,72€*
- Prime individuelle aux citoyens wanzois ayant subi une perte de revenus : *14.370€*
- Soutien au secteur associatif et sportif : *336.829€ dont 188.960€ via la Wallonie*
- Maintien de la prime « rentrée scolaire » : *150.000€/an*
- Maintien de la prime « sport & culture » : *55.000€/an*

Les autorités communales abordent également les **inondations** que notre commune a subi en juillet 2021 :

- 1452 ménages touchés
- 30 ouvriers communaux mobilisés : distribution sacs de sable, pompage caves, évacuation déchets, …
- Bel élan de solidarité (200 bénévoles)
- Coût pour la commune : *80.000€ et donc également un impact sur les finances communales*

III. Les grands dossiers de la commune

A. Etude d'urbanisation, mobilité et égouttage de l'hypercentre

Une étude approfondie dans les villages de Wanze et Antheit principalement est en cours de réalisation. Elle devra répondre aux préoccupations des Wanzois face à la congestion récurrente et au défi de l'urbanisation du centre de Wanze avec des propositions concrètes. Elle définira également les solutions en termes de déplacements doux. Une convention a également été conclue avec l'AIDE pour l'étude de l'égouttage.

Les objectifs poursuivis sont :

- des objectifs de qualité de vie
- des objectifs d'accessibilité et de mobilité
- des objectifs de sécurité routière

Le premier enjeu pour la commune est de réussir à réduire les nuisances des flux motorisés et de concilier le tout avec un développement durable, tout en préservant le dynamisme du centre, en ce compris le dynamisme commercial.

Le second enjeu est de savoir comment viabiliser les soldes à bâtir ou les zones à rénover/restructurer/réhabiliter en se coordonnant avec une politique de déplacements durables et sans aggraver les problèmes d'égouttage existants voire en proposant des pistes d'amélioration.

B. Nouvelle Maison de Police

Le projet de construction d'une nouvelle Maison de Police au centre de Wanze, à côté de l'Administration communale, devrait démarrer en 2022.

Wanze est la première commune à investir dans une Maison de Police moderne, accessible aux personnes à mobilité réduite et répondant aux futures normes de sécurité : elle sera équipée de vitrages et de murs pare-balles ; des zones de travail sécurisées dont l'accès sera interdit au public sont également prévues.

C. Schéma de développement commercial

Fin 2018, un bureau d'études a été désigné afin de réaliser un Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC).

Les objectifs sont :

- Développer de manière harmonieuse et équilibrée l'activité commerciale et plus largement, économique (entreprises, agriculture, tourisme… avec attention particulière au commerce de proximité et aux circuits courts) de l'ensemble du territoire wanzois ;
- Mettre sur pied une stratégie de développement durable (actions concrètes) ;
- Respecter la cohérence et la complémentarité avec les autres projets du territoire dont le Plan opérationnel Urbanisation et Mobilité du centre de Wanze avec pour enjeux l'optimalisation de la mobilité et de l'égouttage.

D. Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Le PCDR approuvé en 2014 reprend 52 fiches avec des projets localisés ou non localisés. Il s'agit de développer des actions mettant en avant des objectifs sociaux, environnementaux et/ou économiques. Il peut s'agir également d'aménagements conviviaux tels que le parc du Château à l'Horloge à Bas-Oha ou encore la place du Centenaire à Huccorgne. Des projets tels que le réseau d'échanges réciproques de savoirs, le groupement « Wanze demain » sont d'autres exemples de la dynamique mise en place dans le cadre du PCDR. Une commission nommée Commission Locale de Développement Rural (CLDR) travaille tout au long de l'année pour la mise en place des projets.

E. Rénovation de la piscine

En 2018, la Commune de Wanze a été retenue par la Wallonie dans le cadre du Plan Piscine. Les travaux ont débuté en février 2021 et devraient se terminer début 2022.

Dans le cadre de ce projet, les travaux visent notamment à améliorer l'accueil du public et des personnes à mobilité réduite, rénover les vestiaires et les douches, les petits bassins et la cafétéria. Des travaux visant à réduire les consommations énergétiques seront également réalisés, ainsi que l'installation d'un système anti-noyade.

F. Ecole de Vinalmont

Début 2018, la Commune de Wanze a reçu un subside de la Fédération Wallonie Bruxelles pour la construction d'une nouvelle école à Vinalmont.

En effet, la population scolaire de cette école n'a cessé de croître ces dernières années et les locaux actuels de l'école sont devenus trop exigus.

Début 2020, l'auteur de projet a été désigné afin de concevoir et de suivre les travaux de la nouvelle école, mais aussi d'étudier des solutions en matière de mobilité aux abords de celle-ci.

Les travaux devraient être terminés pour 2024.

G. Magasin du CPAS

En 2017, la Commune de Wanze a acquis trois bâtiments situés rue Dignef à Wanze (notamment l'ancien LIDL).

En parallèle, le magasin du CPAS - situé rue Joseph Wauters - qui accueille aussi les différents ateliers d'économie sociale du CPAS (Refil, Retap, Recycle) et l'IDESS, n'est plus adapté.

Le Collège communal en collaboration avec le CPAS a décidé de déménager ces services vers les bâtiments situés rue Dignef. Pour ce faire, différents travaux d'aménagements et d'amélioration des performances énergétiques doivent être réalisés. Ces travaux devraient débuter en 2022.

IV. Les projets réalisés dernièrement à Moha

A. Création de 6 logements sociaux rue du Val-Notre-Dame

Les travaux pour la construction de logements (3x2 maisons) ont débuté en septembre 2016. Ces travaux, d'une durée initiale d'un an, ont été ralentis par l'intervention des impétrants (RESA et SWDE).

Le chantier s'est terminé début 2021 pour un montant de travaux d'environ 1.200.000 € TVAC.

B. Travaux d'aménagements de sécurité et réfection de la voirie rue Raide Vallée

En 2019, des travaux d'aménagements de sécurité (dos d'ânes, rétrécissement, sécurisation du carrefour du Taillis) ont été réalisés rue Raide Vallée. Ces travaux de sécurisation ont été accompagnés de la réfection de la voirie et la création de places de parking délimitées dans le bas de la rue.

Le montant des travaux s'élevait à environ 700.000 € TVAC.

C. Réfection de la voirie et remplacement des filets d'eau rue de Froidmont et Thier Wathot

Suite aux travaux de remplacement de la SWDE exécutés en 2018-2019, des travaux de surface ont été réalisés en 2020 :

- Réfection de la voirie
- Remplacement des filets d'eau
- Rénovation du Thier Wathot (revêtement en pavés klinkers – rampe centrale)
- Pose d'avaloir et de filets d'eau pour récupérer les eaux venant du Thier Wathot

Le montant des travaux s'élevait à environ 280.000 € TVAC.

D. Réfection de la voirie et aménagement des bas-côtés rue des Communes

Suite aux travaux réalisés rue Georges Hubin lors de la précédente mandature, des travaux dans la rue des Communes ont été réalisés entre 2018 et 2019.

Ces travaux consistaient en :

- Aménagement des bas-côtés (pose de bordures, de filets d'eau et asphaltage du cheminement piéton)
- Réfection du revêtement de la voirie (asphaltage ou pose d'enduit).

Le montant des travaux s'élevait à environ 330.000 € TVAC

E. Aménagement d'un morceau de trottoir à hauteur de la Séniorie rue du Val-Notre-Dame

Dans le prolongement du trottoir existant rue du Val-Notre-Dame et jusqu'à la seconde entrée de la sénioreric, le revêtement de l'accotement a été remplacé afin d'y installer des klinkers en vue de faciliter l'accès aux bâtiments. Ces travaux ont été réalisés en 2020 pour un montant de 15.616,94 € TVAC.

V. Les projets à venir à Moha

A. Isolation de l'école de Moha

Le Collège communal a marqué sa volonté d'améliorer la performance énergétique des parties les plus anciennes de l'école de Moha (le long de la rue du Centre et du sentier en gravier qui mène aux classes maternelles et au camping).

Afin de financer ces travaux, une demande de subside va être introduite via le Plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du Plan de reprise et de résilience européen.

Ces travaux consistent en l'isolation des murs et des toitures, le remplacement des châssis, le remplacement de la chaudière, le placement de panneaux photovoltaïques et le renforcement de la ventilation.

Le montant des travaux, qui devraient avoir lieu fin 2023, est estimé à environ 700.000€ dont 60 % de subsides.

B. Création d'une zone de croisement dans la rue Georges Hubin

Afin d'améliorer la circulation dans la rue Georges Hubin, une étude a été lancée afin d'évaluer la possibilité de créer une zone de croisement dans le bas de la rue. Ces travaux consisteraient à remplacer un talus par un mur de soutènement et ce, afin d'élargir la voirie pour permettre le croisement de deux véhicules.

Les travaux sont prévus pour 2022-2023 et estimés à environ 60.000 € TVAC.

C. Création d'une liaison cyclopiétonne rue du Tilleul entre la rue du Cimetière et la rue Nerva

Les travaux sont programmés par la Wallonie en 2022.

D. Installation d'un éclairage intelligent dans la rue Val Notre Dame

La Commune de Wanze a été retenue dans le cadre de l'appel à projet POLLEC 2020 organisé par la Wallonie. Le projet retenu consiste à installer un éclairage public intelligent afin d'éclairer le cheminement piéton entre l'école du Val Notre-Dame et l'entrée du village de Moha.

Cet éclairage s'allumera uniquement au passage des piétons circulant sur le trottoir. La route quant à elle ne sera pas éclairée.

L'objectif de ce projet est de sécuriser le cheminement des piétons tout en conservant des zones sans lumière pour préserver la faune et la flore.

Le montant des travaux est de 171.614,61 € TVAC dont 75.000 € de subside.

E. Entretien de la rue Alphonse Nicolas

Ces travaux consistent en l'entretien de différentes portions de la rue Alphonse Nicolas pour un montant estimé de 150.000 €.

F. Entretien de la rue des Bruyères

Ces travaux consistent en l'entretien de différentes portions de la rue des Bruyères pour un montant estimé de 100.000 €.

G. Entretien de la rue Xhavée

Ces travaux consistent en l'entretien de la partie haute de la rue Xhavée pour un montant estimé de 50.000 €.

H. Réfection du sentier entre la rue P. Jacques et la rue de l'Eglise et du chemin entre la rue A. Nicolas et la rue Val Notre Dame

Le montant estimé de ces travaux est de respectivement 30.000 € et 23.000€

La parole aux citoyens

1. ***Pourquoi la Commune n'entretient-elle pas l'ensemble des accotements ?***
Pourquoi les personnes qui ne taillent pas leurs haies, ne reçoivent-elles pas de contravention ?
La Commune n'entretient plus le fossé à l'arrière de mon habitation alors qu'avant elle le faisait : est-ce un fossé communal ?
Je ramasse régulièrement des déchets dans le fossé communal, est-ce qu'il faut téléphoner quand il y a des déchets ou la Commune vient-elle de temps en temps ?

La propreté est une problématique récurrente sur l'ensemble du territoire de la commune.
Nous avons d'ailleurs lancé dernièrement un Marathon de la propreté afin de sensibiliser les citoyens.

Le fossé communal est entretenu et fauché deux fois par an par la Commune. Mais si vous constatez des dépôts de déchets, vous pouvez bien sûr contacter les services communaux.

Certains endroits ne sont pas fauchés afin de préserver la biodiversité. En effet, le Parc Naturel, dans le cadre de la charte paysagère, recommande de ne pas faucher certains endroits de la commune afin d'avoir des prairies sauvages pour retrouver des paysages natures et préserver la biodiversité. Par contre, s'il y a un danger pour la sécurité, nous verrons comment concilier au mieux la mobilité et l'aspect nature.

Les propriétaires doivent veiller à entretenir leurs abords et trottoirs (tailles de haies, déneigement, …). Cela est prévu par le Règlement Général de Police. Le Gardien de la Paix circule régulièrement sur les 180km de voiries communales afin de vérifier l'entretien des abords. Si ce n'est pas fait, il adresse au préalable un avertissement. Les récalcitrants sont ensuite verbalisés.

En ce qui concerne le fossé à l'arrière de votre habitation, nous allons vérifier avec les services communaux.

2. ***Peut-on espérer avoir un jour les égouts ?***
Le terrain du camping est dans un état lamentable ; on ne se sent pas en sécurité lorsqu'on se promène via le sentier (caravanes abîmées et vandalisées, chiens…).
Il y a beaucoup de personnes qui stationnent leur voiture sur les trottoirs, notamment rue du Val-Notre-Dame, ce qui pose problème quand on se promène avec une poussette.

Pour les égouts, il s'agit d'un dossier important et compliqué. Malheureusement, mettre les égouts à Moha ce n'est pas pour tout de suite.
En matière d'égouts, il existe 3 catégories :

- Les zones d'assainissement collectif où les égouts sont installés et reliés à la station d'épuration d'Ampsin

- Les zones d'assainissement autonome où il n'y aura jamais d'égouts et où les citoyens doivent installer une station d'épuration individuelle
- Les zones transitoires pour lesquelles une étude doit être réalisée pour savoir si elles seront mises en zone d'assainissement autonome ou collectif

Moha est en zone transitoire. A notre connaissance, il n'y a pas de plan actuellement au niveau de la région pour y installer les égouts prochainement. Les budgets d'égouttage diminuent et les communes en pâtissent donc. Rue du Val Notre-Dame, cela pourrait être envisageable mais certaines parties de Moha ne seront sans doute jamais égouttées.

Lorsque l'on réfectionne une voirie, on prend contact avec l'AIDE pour voir si un égouttage est possible afin de combiner les travaux. Il faut savoir que quand on installe les égouts, les citoyens ont l'obligation légale de s'y raccorder, même s'ils ont une station d'épuration individuelle qui fonctionne.

En ce qui concerne le camping de Moha : en 2018 les exploitants ont été priés de se mettre en ordre vis-à-vis du Commissariat général au tourisme. Depuis, cela va un peu mieux. Il y a en principe une inspection générale de la Région wallonne. Celle-ci ne nous a pas fait part de problématique mais une inspection sera demandée à la Région wallonne ainsi qu'un rapport des pompiers. Le Bourgmestre ne peut pas décider de la fermeture du camping mais nous vérifierons que les règles de sécurité et salubrité sont respectées.

Les voitures stationnées sur les trottoirs c'est une véritable plaie dans toute la commune. La solution en général c'est de se garer sur la voirie, même si à certains endroits précis cela n'est pas possible. Le Gardien de la Paix circule et sensibilise les conducteurs au mauvais stationnement. Ensuite, nous envoyons la police qui verbalise. Nous serons attentifs à certaines voiries de Moha. Les citoyens sont invités à contacter les services communaux quand ils constatent des problèmes de stationnement. Nous invitons aussi les citoyens à le signaler à leur voisin en toute courtoisie, sans agressivité.

Il y a un projet de réaménager la rue du Val Notre-Dame de la rue du Centre jusqu'à la rue A. Nicolas. Cela permettra de ralentir le trafic et d'améliorer le stationnement. Il s'agit d'un projet à long terme. On ne peut pas limiter la vitesse à 30km/h partout car on doit avoir l'accord de la région et mettre des dispositifs ralentisseurs (chicanes, casse-vitesse) et souvent les riverains directs ne sont pas contents car cela entraîne des nuisances (vibrations…). De plus, si le bus passe par là, il faut également l'accord du TEC. Nous avons donc beaucoup de contraintes.

3. ***J'aimerais une nouvelle signalisation pour imposer aux camions de passer par la rue de l'Eglise plutôt que par la rue Raide Vallée (placer un panneau E42 par la rue de l'Eglise sous le panneau directionnel Huy) ainsi que prévoir une signalisation « excepté riverains et fournisseurs » pour la rue Raide Vallée au niveau du panneau limitation tonnage.***

Pour modifier les panneaux de signalisation, nous devons vérifier avec les services communaux et services de police. La Région doit être consultée également. Nous ferons une demande.
Reporter le trafic des camions au niveau de la rue de l'Eglise ne fera pas plaisir aux riverains de cette rue.

Carmeuse c'est 600 camions par jour mais tous ne passent pas par Moha. Il s'agit d'une entreprise wanzoise qui fournit de l'emploi et des rentrées à la Commune via les impôts.

Il y a plusieurs années, la route en béton le long de l'autoroute a été réfectionnée afin que les camions l'empruntent. Mais les riverains du quartier Sottiaux à Villers-le-Bouillet étaient très impactés.
Un rond-point a été réalisé mais on est en partie sur Braives et Villers-le-Bouillet ; le dossier a donc pris beaucoup de temps. Alors que le dossier était déjà bien avancé et après plusieurs réunions, Elia, le distributeur d'électricité, a signalé qu'une importante conduite passe par là. Maintenant, de nouvelles études doivent être réalisées ainsi qu'une nouvelle demande de permis, cela prend beaucoup de temps. Lorsque ces travaux seront réalisés, nous aurons plus de contraintes pour demander à Carmeuse de faire passer les camions par ce côté.

4. ***Ne pourrait-on pas prévoir du parking sur le terrain de l'ancienne gare ?***
Pourquoi ne prolonge-t-on pas le RAVeL le long de la voie de chemin de fer ?

Ce terrain appartient à la SNCB. On a déjà voulu le racheter mais le prix était excessif. On a donc proposé à la SNCB de conclure un bail emphytéotique. On pourrait alors y faire de petits aménagements mais le dossier prend du temps.
Nous allons réinterroger les responsables de la SNCB sur l'avancement du dossier afin de pouvoir réserver une zone de stationnement qui devra être aménagée (avec un éclairage notamment pour sécuriser les lieux).

En ce qui concerne le prolongement du RAVeL, il y a un espoir. Un budget a été dégagé par la Wallonie pour rénover le RAVeL existant à Huccorgne et pour financer une étude pour un aménagement de celui de Moha. Une réflexion doit être menée. Une réunion sera programmée prochainement avec les services de la région pour avancer sur ce dossier. Nous pourrions alors avoir un RAVeL de Huccorgne jusque Wanze-centre, ce qui serait bénéfique pour les citoyens qui souhaitent se rendre à vélo à l'Administration ou encore à la piscine par exemple.

Les membres du Château féodal ont mis en place une activité qui dynamise le village (draisines). Cette activité ne pourrait alors plus exister. Nous devons y rester attentifs. Une enquête publique sera organisée pour que les citoyens puissent donner leur avis. A noter aussi que la ligne de chemin de fer n'est toujours pas déclassée, il faut que la SNCB accepte de le faire.

5. ***Problème de stationnement très important dans la rue du Val-Notre-Dame.***
Nous aimerions un meilleur entretien des trottoirs et accotements.
Le camping c'est du gâchis, c'est dans un état délabré, innommable. Cela n'amène pas de chouettes touristes.
Les draisines, qui circulent à l'arrière des jardins, génèrent beaucoup de bruit. Y aurait-il moyen d'étudier les possibilités pour diminuer ce bruit (via peut-être des plantations ou autre…) ?

Pour l'entretien des trottoirs et accotements, cela incombe aux riverains. Pour les endroits où il n'y a pas d'habitations, nous vérifierons s'il s'agit de terrains communaux.

En ce qui concerne le camping, si le terrain était un jour à vendre à un prix décent, nous pourrions y développer quelque chose. Nous nous rendons compte que les exploitants n'ont pas les épaules assez solides. Il faut voir aussi les aspects positifs : cela fait vivre le commerce, des enfants sont inscrits à l'école…

Pour le bruit généré par les draisines, nous prenons note de la remarque. Si un RAVel devait être aménagé à cet endroit, nous demanderons à la région pour voir s'il y a moyen d'atténuer les nuisances sonores.

6. ***Peut-on étêter les arbres devenus dangereux ?***
Quand fait-on le curage des ruisseaux ?

L'étêtage des arbres est un travail dangereux, qui ne peut pas être fait en interne par nos services communaux. Nous avons donc demandé à une entreprise de le faire. Le travail a été commandé et cela va donc être fait prochainement.

En ce qui concerne le curage, à cet endroit, cela n'est pas suffisant car les murs sont érôdés. Nous sommes bien au courant du problème et le service des travaux cherche la meilleure formule à adopter pour que cela soit fait de manière la plus durable. La réfection du mur est programmée prochainement également.

7. ***Nous avons une très belle place. La commune a très bien réparé le lavoir mais ce qui me choque c'est la vue que l'on a sur la Mehaigne. Je sais que la commune n'est pas en charge des berges. En été, il y a beaucoup de monde, c'est dommage de donner cette image.***
Ne serait-il pas intéressant de mettre un escalier du pont de la Mehaigne vers la place Galloy ?
Les activités de l'été au château attirent beaucoup de touristes autour du Château, ce serait bien d'enlever les ronces le long de la Fosseroule. Je ne demande pas un curage mais un nettoyage des abords.

C'est à la Province qu'incombe l'entretien de la Fosseroule ; nous allons voir avec eux ce que l'on peut faire.

L'idée des escaliers du pont vers la place, c'est la première fois que nous l'entendons et c'est une excellente proposition. Nous allons analyser les possibilités.

Les berges de la Mehaigne doivent être entretenues par la Wallonie : nous allons les solliciter. Visuellement c'est vrai que ce n'est pas agréable : l'entretien est quelque chose d'essentiel. La Wallonie n'a pas toujours les crédits nécessaires donc nous sommes parfois contraints de le faire nous-mêmes. Si nous avons les moyens matériels et humains, cela ne nous dérange pas.

Pour la place Galloy, nous souhaitons revoir son aménagement en conservant un espace de parking. C'est en effet le départ de belles promenades. Il faut également tenir compte des Fêtes de la Neuvaine qui contribuent à faire vivre le village en permettant l'installation des forains. Le projet en est aux débuts de la réflexion donc nous ne pouvons donner de date.

8. ***Suite aux travaux réalisés dans la rue Raide Vallée, nous avons constaté une différence ; le virage est plus sécurisant qu'avant.***
Il y a beaucoup d'enfants en bas âge dans la rue qui circulent à pied ou à vélo vers l'école. Serait-il possible de prévoir un passage pour piétons dans le bas de la rue ?
Au niveau du casse-vitesse qui se situe un peu plus bas que le numéro 150, est-il possible de prévoir un passage latéral car il faut marcher sur le casse-vitesse par manque de place?
Il n'y a pas de parking pour vélo dans le centre de Moha, les vélos doivent être rentrés à l'intérieur de l'école.

Il serait peut-être intéressant de prévoir du marquage sur la place pour organiser le stationnement.
En ce qui concerne la liaison entre la rue du Cimetière et la rue Nerva, un nettoyage des trottoirs serait utile.
Où en est le projet de l'école d'occuper le jardin voisin ?

Au niveau de la mobilité rue Raide Vallée, les suggestions sont intéressantes. Nous allons regarder ce qu'il est possible de faire avec les services mobilité et travaux afin de sécuriser les trajets piétons et vélo.

Parking vélo : on en a installé un peu partout et certains sont peu utilisés. Nous allons voir si on peut en déplacer un vers Moha. Sinon nous ferons en sorte qu'il y en ait un.

La maison à côté de l'école va être achetée très prochainement par la commune afin d'agrandir la cour des maternelles. Le dossier a beaucoup traîné mais cela est en bonne voie. On attend encore les derniers accords du Comité d'acquisition. L'aménagement de la cour sera plutôt pour 2023, 2024 voire 2025 (pas de budget prévu en 2022 pour les aménagements).

9. ***Je m'inquiète par rapport au manque d'entretien de l'église ; pour moi l'église c'est l'âme du village. L'état des corniches est mauvais. En cas de fortes pluies, il pleut parfois à l'intérieur. Des pierres tombent du clocher.***

Nous nous voyons au minimum une fois par an avec les différentes fabriques d'église et chacun vient avec les besoins. Les travaux d'entretien ordinaires sont à charge de la fabrique d'église. Les gros travaux dépendent de la Commune. Dans un esprit de solidarité, il y a une tournante entre les églises pour la réalisation de ces travaux.
Au niveau de l'église de Moha, on a refait la toiture, les contreforts ainsi que le mur pour plusieurs centaines de milliers d'euros.
Pour cette année, nous nous occupons de l'église de Huccorgne (toiture, électricité,…)
S'il y a danger, en tant que Bourgmestre, je demanderai aux pompiers d'aller sur place et de faire un rapport pour voir s'il faut fermer le bâtiment.

10. ***Depuis deux ans, cela va mieux mais avant il y avait beaucoup de déchets et déjections humaines le long du sentier qui va de la rue Pierre Jacques vers le camping.***
Est-il possible d'envisager de déplacer la servitude et la mettre le long de la Mehaigne pour en faire une piste cyclable et que ça ne coupe plus les propriétés ?
Vous avez parlé d'un appel à projets qui sera lancé en janvier, pouvez-vous en dire plus ?

Les services de police vont circuler et sensibiliser les gens du camping. Si vous constatez des dépôts, il faut le signaler tout de suite à la commune.

En ce qui concerne la servitude, dans le PCDR, il y a une fiche-projet pour aménager un espace promenade le long de la Mehaigne. Nous devons encore étudier plus en profondeur le dossier avec les services. Cela serait intéressant à terme mais ce n'est pas pour tout de suite.

L'appel à projets dont nous avons parlé concerne les budgets participatifs. Chaque année, 30.000€ sont dédiés à des projets citoyens. Des citoyens ou des associations peuvent ainsi proposer un projet

et un comité, constitué de citoyens, fait une sélection sur base de certains critères. L'appel sera lancé en janvier avec toutes les informations plus détaillées.

11. ***Serait-il possible d'interdire le stationnement rue du Centre (au niveau des commerces) au moment des entrées et sorties de l'école car cela est très dangereux ?***

Nous allons introduire une demande auprès de la région puisqu'il s'agit d'une voirie régionale. Cela veut dire que l'on rajouterait du parking sur la place Galloy. Il faut aussi se dire que même si le stationnement est interdit, certains le feront. Nous sommes conscients que l'idéal serait d'avoir un agent de police à chaque entrée et sortie d'école mais nous n'avons pas les moyens de prévoir cela.

12. ***Au niveau de la rue Raide Vallée, nous avons vu une différence au niveau du parking lorsque les emplacements ont été dessinés au sol. Le marquage a permis aux gens de comprendre qu'ils pouvaient se garer sur la voirie. Il a fallu un peu de temps mais avec le temps, les gens prennent l'habitude. Cela pourrait être une solution pour résoudre les problèmes de parking évoqués précédemment sur les trottoirs rue du Val-Notre-Dame.***

C'est, en effet, une bonne idée ; nous verrons comment la concrétiser.

13. ***Nous subissons de plus en plus de nuisances d'avions.***

Ce constat est tout à fait vrai, et ce à plusieurs endroits de la commune. Cela est lié à l'arrivée d'Alibaba à Liège et au nombre croissant de commandes passées par Internet, d'autant plus avec la crise sanitaire. Il y a donc plus de vols. Par ailleurs, un changement des vents s'est opéré depuis deux ans.

Suite aux nuisances constatées sur différents villages de l'entité, nous avons introduit des réclamations mais nous n'avons pas de réponse suffisante de la part des responsables de l'aéroport. Nous en discutons également régulièrement via la Conférence des Elus qui regroupe l'ensemble des communes de l'arrondissement Huy-Waremme.
Nous avons demandé des sonomètres pour objectiver la situation. Cependant, nous nous devons d'être transparents et si, via les sonomètres, il s'avère que le lieu est effectivement pollué par le bruit, cela peut avoir une incidence sur la valeur de l'habitation.

14. ***Je m'inquiète de voir la construction de nouveaux bâtiments communaux alors que les vieux bâtiments continuent à être occupés et sont donc chauffés ; cela a un coût.***
Il y a les nuisances sonores des avions mais aussi de Carmeuse. J'ai le sentiment que les grosses entreprises font ce qu'elles veulent et que la Commune ne dit rien (non seulement Carmeuse mais aussi au niveau de la campagne du Cerisier où les haies ne sont pas taillées)

Pour les bâtiments administratifs, l'ancienne Maison communale est occupée par le Centre culturel mais aussi par le Contrat Rivière. La culture est pour nous un élément important du développement wanzois.

Nous avons des subventions UREBA afin de réaliser des travaux dans nos bâtiments communaux afin qu'ils soient moins énergivores. Par contre, si nous n'avons plus d'intérêt pour un bâtiment et que le réaménagement serait trop couteux, on décide de le vendre.

Dans les bâtiments actuels de l'école de Vinalmont, lorsque la nouvelle école sera construite, nous allons installer les ateliers du Grain d'Art qui sont organisés pour l'instant à Antheit, rue Grandes Ruelles, ainsi que la Royale Harmonie concorde St Martin. Ce bâtiment sera ensuite revendu car les travaux de rénovation coûteraient trop cher. L'ancien bâtiment du CPAS à Antheit, lui, est mis en vente.

Au niveau des nuisances sonores émises par Carmeuse, les citoyens sont invités à se plaindre dès qu'il y a un souci. Il y a un comité d'accompagnement des carrières dont des citoyens sont membres et peuvent faire le relais. Nous n'avons pas de soucis à faire respecter la réglementation aux grandes entreprises. Nous sommes d'ailleurs actuellement en conflit avec Carmeuse dans le cadre de la problématique des sentiers.

Au niveau de la campagne du Cerisier, à la demande des citoyens, nous avons décidé de rendre la portion de la rue Naxhelet après le cimetière aux piétons, cyclistes et cavaliers.

La Commune a soutenu le projet de création du golf mais nous sommes vigilants par rapport aux constructions. Ce n'est pas vrai qu'on laisse passer des choses parce que ce sont de grands propriétaires terriens.

Un projet de plantation de haies a été initié il y a plusieurs années. Les propriétaires du golf ont été les premiers à s'inscrire dans cette dynamique en plantant des kilomètres de haies. Cela demande, en effet, beaucoup d'entretien. Il y a parfois du retard mais dès qu'on les contacte cela est fait rapidement. Si vous constatez des endroits qui posent soucis au point de vue de la sécurité qu'il y a une entrave à la circulation des piétons, il ne faut pas hésiter à nous le faire savoir.